



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 juillet 2012  
Français  
Original : anglais et français

---

### Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Normalisation nationale : traitement des noms  
dans les services compétents**

### Projet de résolution sur les critères de patrimonialité

**Soumis par le Canada\*\***

#### Résumé\*\*\*

Le document « Critères proposés pour établir et évaluer le caractère patrimonial des noms de lieux » a été déposé lors de la vingt-sixième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. On y faisait état de l'importance de protéger des noms faisant partie intégrante du patrimoine culturel immatériel.

Dans ce document, on présentait également une liste de critères pouvant être utilisés pour déterminer la valeur patrimoniale d'un nom de lieu. Comme discuté alors, le Canada propose maintenant un projet de résolution à cet effet. L'adoption d'une résolution faisant état de ces critères permettra de prévenir les changements inopportuns de noms géographiques, tout en outillant mieux les défenseurs du patrimoine immatériel.

Le projet de résolution attire l'attention sur les caractéristiques suivantes, pouvant servir de critère de définition des toponymes dits patrimoniaux : l'ancienneté, la résilience, la rareté, la testimonialité, l'attractivité et l'imagibilité des noms de lieux.

---

\* E/CONF.101/1.

\*\* Établi par Marie-Ève Bisson et Marc Richard, Commission de toponymie du Québec, Canada.

\*\*\* Le texte intégral peut être consulté dans les langues originales à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.

